

# Persée

<http://legacy.persee.fr>

Prémises d'un État moderne ? Les projets coloniaux dans le bassin des Volta, 1897-1960.

Jean-Yves Marchal

Cahiers d'études africaines, Année 1986, Volume 26, Numéro 103  
p. 403 - 420

[Voir l'article en ligne](#)

Page 403 de cet article

## Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/> ). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

Jean-Yves Marchal

# Prémises d'un État moderne ? Les projets coloniaux dans le bassin des Volta, 1897-1960

Lorsqu'il prend possession de la vaste région du bassin des Volta et s'établit plus particulièrement dans le Moogo (ou « pays mossi »), l'État colonial est porteur d'un modèle de contrôle de la population et du territoire : il confirme le rôle de capitales<sup>1</sup> tenu par les anciennes résidences royales de Ouagadougou, Ouahigouya, Koupéla et quelques autres localités, crée des centres secondaires où se tiennent les foires agricoles et, surtout, tente de délester de leur « trop-plein » les villages après avoir, dans un premier temps, misé sur les fortes densités de population pour asseoir la prospérité de la nouvelle colonie.

## Reconnaissance des lieux et erreurs d'appréciation

Au détour de l'Histoire, quand le Moogo devient territoire français (1897), la société rurale qui l'habite est déficiente, périodiquement ébranlée par des crises de subsistance — ce que le colonisateur ne voit pas. Au contraire, induit en erreur par la densité de population élevée qu'il observe, il se méprend sur les capacités de production de la région, assimilant abusivement population nombreuse et abondance de biens. Or, la charge démographique a été imposée au Moogo et n'est pas « l'expression et la sanction d'une gestion efficace des ressources locales, naturelles et humaines » (Remy, Capron & Kohler 1977 : 621).

1. « Capitale régionale » signifie « chef-lieu de cercle ».